

Section 1 À COMPLÉTER PAR L'ORGANISME			
Nom de l'organisme : PATRO DE CHARLESBOURG			
Adresse 7700-3 ^E AVENUE EST, QUÉBEC (QUÉBEC)		Code postal G1H 7J2	
Nature de l'emploi postulé :			
Vérification de l'identité de la candidate ou du candidat			
Permis de conduire <input type="checkbox"/> /ou Assurance maladie <input type="checkbox"/> /ou Passeport <input type="checkbox"/>			
Signature de la personne représentant l'organisme qui a procédé à l'identification			Date (A-M-J)
Section 2 À COMPLÉTER PAR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT			
Nom		Prénom	
Date de naissance (Année/mois/jour)	Sexe féminin <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/>	No permis de conduire (no dossier)	
Adresse (no, rue, ville)		Code postal	
Téléphone résidence	Téléphone bureau	Cellulaire ou télé avertisseur	
Antécédent judiciaire : Avez-vous été déclaré coupable d'une infraction criminelle ou pénale (autre qu'une infraction à la circulation routière) ou êtes-vous sur le coup d'une poursuite à cet égard ? Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, précisez :			
Adresse précédente (No, rue, ville)	Code postal	De (Année/Mois) /	À (Année/Mois) /
Employeur actuel (Nom, prénom)	Code postal	De (Année/Mois) /	À (Année/Mois) /
Adresse de l'employeur (No, rue, ville)			
Je soussigné (e), consens à ce que le Service de police de la Ville de Québec vérifie mes empêchements, c'est-à-dire, toute déclaration de culpabilité ou toute mise en accusation pour une infraction criminelle, de même que toute inconduite pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui je serai appelé (e) à œuvrer. Sont également considérées comme des empêchements les infractions énumérées à l'annexe de la Loi sur le casier judiciaire, L.R.C. (1985) ch. C-47, même si celles-ci ont fait l'objet d'un pardon. Je consens également à ce que le Service de police de la Ville de Québec fasse les vérifications dans tous les dossiers et banques de données qui lui sont accessibles, à partir des critères de filtrage identifiés à l'annexe A et qu'il transmette les résultats selon les procédures et directives en vigueur au Service de police de la Ville de Québec. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Je m'engage à informer l'organisme de toute inconduite manifestée ou infraction commise ultérieurement qui est jugé incompatible par l'organisme et défini à l'annexe A. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Je certifie que les renseignements fournis sur cette demande sont exacts et complets Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Signature de la candidate ou du candidat			Date
(Si la candidate ou le candidat est âgé de moins de 18 ans, signature du parent ou tuteur)			Date

**LISTE DES INCONDUITES OU INFRACTIONS
INCOMPATIBLES AVEC L'EMPLOI OFFERT
(Annexe A)
À compléter par la personne représentant l'organisme.**

EMPLOI POSTULÉ : _____

(Note : Dans le cas des garderies, centre de la petite enfance et autres services de garde, tous les critères énoncés ci-dessous doivent être vérifiés.)

		Aucun	Aucun (Dans les 5 dernières années)
SEXE :	Toute inconduite ou toute infraction criminelle à caractère sexuel tel que l'agression sexuelle, les actions indécentes, la prostitution, etc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIOLENCE :	Toute inconduite ou toute infraction criminelle pour laquelle une quelconque forme de violence a été utilisée tel que l'homicide, le vol qualifié, les voies de fait, l'enlèvement, la séquestration, les menaces, l'intimidation, le harcèlement, les infractions reliées aux armes à feu, l'incendie criminel, le gangstérisme, les méfaits, la négligence criminelle, etc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VOL-FRAUDE :	Toute inconduite ou toute infraction criminelle dont la nature même assimilable à un vol ou une fraude tel que vol par effraction, le vol simple, la prise de véhicules automobiles sans consentement, la fraude, la corruption, la supposition de personne, etc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONDUITE AUTOMOBILE :	Toute inconduite ou toute infraction criminelle relative à la conduite de véhicules tel que la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou une drogue, la conduite dangereuse, le délit de fuite, etc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DROGUE – STUPÉFIANTS :	Toute inconduite ou toute infraction criminelle relative aux stupéfiants, aliments et drogues telle que possession, trafic, importation, culture, etc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AUTRES :	Précisez _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'employeur est assujéti aux articles 18.2 et 20 de la Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., c. C-12, ainsi qu'à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. a-2.1, et à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, L.R.Q., c. P-39.1.

18.2. <<Culpabilité à une infraction>> *Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec son emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.*

20. << Distinction fondée sur aptitudes non discriminatoire >> *Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif.*